



INITIATIVE SYNDICALE

Une 13^e rente AVS indispensable

Accorder une 13^e rente AVS est non seulement indispensable, mais également parfaitement possible et raisonnable quant à son financement. Le 3 mars, il faut voter OUI!

Votations • La rente moyenne de l'AVS s'élève aujourd'hui à 1800 frs, un montant notoirement insuffisant pour couvrir les besoins vitaux des personnes retraitées, comme le prévoit pourtant la Constitution fédérale. Si l'on ajoute la rente LPP du deuxième pilier, la moitié des rentiers et des rentières perçoivent actuellement moins de 3500 frs par mois, ce qui est toujours très insuffisant pour vivre à Genève, et place 15,9 % des personnes à la retraite en situation de pauvreté selon le rapport partiel de l'Observatoire national de la vieillesse.

Augmenter les rentes de 8,33 % avec l'octroi d'un 13^e versement AVS est une manière sûre d'améliorer un peu cette situation intolérable, contrairement aux rentes du 2^e pilier qui ne cessent de dégringoler. C'est d'autant plus important que, ces dernières années, le coût de la vie a beaucoup augmenté (inflation générale, hausse des loyers, explosion des primes d'assurance-maladie, prix de l'énergie, etc.) et que les rentes AVS n'ont pas été entièrement adaptées. La 13^e rente AVS n'est donc de loin pas excessive, puisqu'elle ne permettra, si elle est adoptée, que de com-

bler la perte de pouvoir d'achat subie par les retraité-e-s depuis 2021.

ALARMISME SUR LE FINANCEMENT

Pour les opposants à cette 13^e rente, les finances de l'AVS ne permettraient pas d'absorber le coût de cette 13^e rente, et cela déboucherait inévitablement sur une hausse de la TVA. Mais rien n'est plus faux. D'abord parce que les opposants dramatisent depuis des années la situation financière de l'AVS. Or, les finances de l'AVS sont saines depuis sa création. Des bénéfices de 3,5 à 4 milliards de francs sont prévus pour les prochaines années. Les réserves de l'AVS se montent actuellement à 50 milliards de francs et elles devraient s'élever selon les projections à 67 milliards d'ici la fin de la décennie. Et encore, ces modèles ne tiennent pas suffisamment compte de l'évolution du marché du travail en termes d'emplois et d'accroissement du nombre de cotisants et

>> SUITE PAGE 4

VOTATIONS

Initiative des jeunes PLR sur l'âge de la retraite, référendums sur le PAV, imposition des véhicules, découvrez les positions du SIT sur les votations du 3 mars. **4-5**

RÉFÉRENDUM

La réforme du financement des soins (EFAS) a dérapé, transférant vers l'assurance maladie une part importante du financement des soins à domicile et en EMS. Le référendum est lancé. **6**

DOSSIER CLIMAT

Tandis que la justice sociale s'invite dans les recommandations du Conseil pour le climat, la CGAS obtient également de conditionner le subventionnement des rénovations thermiques au respect des usages. **8-9**

SOINS À DOMICILE PRIVÉS

Le 1^{er} janvier 2024 est entré en vigueur un nouveau CTT pour les boîtes privées d'aide et de soins à domicile. Il permet une amélioration des conditions de travail dans ce secteur. **11**

DANS CE NUMÉRO



Billet de la présidence

Notre vie, celle de notre famille, de nos ami-e-s et camarades et celles de nos collègues de travail, s'inscrivent dans le parcours historique de celles et ceux qui nous ont précédé-e-s et qui nous succéderont.

Ce parcours est constitué de changements. C'est ainsi que le progrès technique, la modernisation des sociétés de consommation de masse et globalisées touchent les populations et notre environnement naturel et nous en mesurons ces dernières années les impacts et dégâts. Si le progrès a pu être associé à une amélioration des conditions de vie, il est aussi source de méfiance et d'inquiétude.

Des critiques radicales du monde technique estiment qu'il contribue à la concentration de la puissance et de la domination (en gros, il n'est bénéfique qu'à certain-es) et donc qu'il est fondamentalement contraire à la démocratie et au plus grand nombre.

La dernière évolution dont on parle beaucoup est celle de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage profond (*deep learning*) des machines. Mais pour qu'une machine puisse reconnaître une image, il est nécessaire d'avoir un travail humain important pour étiqueter des millions d'images et de données. Des centaines de milliers de travailleuses-euses font cela en Chine, pour 4 centimes de yuan la tâche, dans des usines de données (*data factory*): une voiture autonome ne circule sans heurts que si un flux de données énorme (cartes, images) est traité au préalable.

Et déjà avec l'apparition de nouveaux robots, leur apprentissage devient « auto-supervisé », c'est-à-dire que la machine apprend par prédiction, à partir de données non étiquetées, laissant cette main-d'œuvre sans emploi.

Le chômage dit technologique est balayé par les économistes, comme étant une phase transitoire de l'adaptation de l'emploi aux technologies.

Mais au Kenya, une machine peut remplacer 100 travailleuses dans la cueillette de feuilles de thé à la main : 30 000 femmes pauvres de Nyunja ont perdu leur emploi en 5 ans. Au Bangladesh, c'est un demi-million d'employé-e-s (en majorité des femmes) dans l'industrie de l'habillement depuis 2019.

Il ne s'agit pas tant de savoir qui est le maître ou l'esclave entre la machine et l'être humain, mais si les machines servent encore le monde et la société, pour ne pas nous diriger vers une situation de travailleuses et travailleurs précaires sans travail, ne profitant qu'à une minorité.

Diego Cabeza

SOMMAIRE

ÉDITO

Retrouvons
nos manches **p3**

VOTATIONS

Non à la retraite à 67 ans et plus **p4**

Déjouer le hold-up
des spéculateurs sur le PAV **p5**
Préférer le contre-projet
à une initiative climatique **p5**

ACTUALITÉS

Référendum contre le pouvoir
des caisses-maladies **p6**
Le dialogue social
se délite toujours plus **p7**

TRANSITION ÉCOSOCIALE

La justice sociale s'invite dans les
recommandations **p8**
Minimum syndical pour un
compromis discutable **p9**

SECTEURS

Première Ligne : dialogue
social constructif **p10**
Un nouveau contrat-type de travail
contre la sous-enchère **p11**
Combattre ensemble la traite
des êtres humains **p12**
Attaque patronale contre
la retraite anticipée **p12**

ENTRETIEN

Renforcer l'intégration
et la démocratie **p13**

EN ACTION

De retour aux affaires **p16**



HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte
du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
au 022 818 03 00
Les contacts par e-mail sont à privilégier :
sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage
Permanences physiques :
mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration,
économie domestique, industrie alimentaire,
esthétique, coiffure, services, garages,
horlogerie, industrie, commerce, médias,
transports, finance, etc.)
Permanences physiques : mardi de 14 h à 17 h,
mercredi de 9 h à 12 h et jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques : mardi de 9 h à 12 h
et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence téléphonique : lundi de 15 h
à 17 h au 022 818 03 00
Permanence physique : mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de
répondre aux membres au 022 818 03 20 ou
impots@sit-syndicat.ch

Permanence impôts à la source

février-mars mercredi de 14 h à 17 h

Permis C anticipé

Permanence physique : le 3^e lundi
du mois de 17 h à 19 h (sauf en mai)

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions) :
Rue de Montbrillant 38, lundi, mardi, mercredi
et vendredi de 9 h à 13 h.
Permanences téléphoniques : lundi,
mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h
au 022 818 03 33

**Attention, certaines permanences peuvent
être annulées. Vérifiez sur le site du SIT
avant de venir.**

CONTACTEZ-NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél. : +41 (0) 22 818 03 00
fax : +41 (0) 22 818 03 99
courriel : sit@sit-syndicat.ch
web : www.sit-syndicat.ch



Retroussons nos manches

Le bras politique du patronat, soit la droite, dégaîne tous azimuts, avec une agressivité sans retenue. Après les logements du PAV en mai dernier, les conditions de travail dans les crèches en juin, la tentative de torpillage du Plan climat cantonal en septembre, elle continue à attaquer tout ce qui peut lui rapporter. Aux dernières sessions du Grand Conseil, cette droite décomplexée continue le travail de sape de ce qui entrave l'enrichissement de quelques-unes au détriment du plus grand nombre. Les cibles sont toujours les mêmes: l'État, dans son rôle de correcteur d'inégalités par la fourniture de prestations publiques et sociales et de contrôleur des règles sociales et environnementales; et la gauche progressiste, syndicale, écologique, féministe et pour les droits LGBTIQ+, celle qui remet en question les principes de domination patriarcale, économique et sociale de cette classe dominante.

Les derniers actes, sans complexes, et qui vont sans doute faire fleurir les référendums, sont un énième cadeau

aux plus riches entrepreneurs-euses, pour 30 millions, soustrait aux caisses publiques pour gonfler les poches privées (500 000 francs chacun-e aux 23 plus riches), une facilitation du licenciement des fonctionnaires, qu'elle fait systématiquement passer pour des privilégié-e-s, alors que ce sont eux-elles-mêmes les privilégié-e-s, et la remise en cause de la progression salariale de toute la fonction publique, avec la fin de l'automatisme des annuités (alors que cette fonction publique paie juste mieux les basses classes de salaires que le privé, et moins bien les plus hautes).

Sans parler de l'attaque à la formation des enseignant-e-s du primaire et aux conditions de travail des enseignant-e-s du cycle d'orientation, de nombreux nouveaux projets de lois antisociaux, et de l'argumentaire éhonté dans la campagne pour les retraites du 3 mars.

Sa force, elle la tire d'une part de ses postes de pouvoir, dans les parlements, dans la presse, dans les entreprises, dans les familles, d'où elle peut diffuser sa propagande.

« En invisibilisant travail et aliénation, les patrons gagnent dans nos têtes »

Sa force, elle la tire également de son hypocrisie, de son absence d'éthique, qui lui permet de toujours faire croire que « liberté et responsabilité » sont son programme, alors que ce programme c'est le contraire: c'est l'aliénation de tous les autres qu'elle, et pour elle l'irresponsabilité absolue. Venir dire qu'on ne peut pas se permettre une 13^e rente AVS qui appauvrirait la classe moyenne, alors que c'est un vrai mensonge prouvable (cf article en page 1), alors que oui, les plus hauts salaires, eux, et seulement eux, devraient effectivement contribuer plus qu'ils ne toucheront, et dans le même temps, venir demander que nous travaillions jusqu'à 66, 67 ans et plus « parce qu'on n'aurait pas le choix », c'est de la manipulation. Si la droite assumait au moins ses positions: « on ne veut pas que les riches et patrons paient plus », cela aurait au moins le mérite de l'honnêteté. Mais prétendre que « c'est mauvais pour vous, petit peuple », alors que c'est faux, c'est de la manipulation politique.

Sa force, elle la tire enfin de l'inertie des dominé-e-s en Suisse, qui lui donnent la majorité lors des votations. Car dans ce pays règne surtout un tabou plus fort que tout: celui des divisions de classes et des divisions

politiques, qu'il existe bel et bien une domination et une exploitation au quotidien au profit des nanti-e-s suisses et mondialisé-e-s. Pour alimenter ce tabou, PLR, UDC et Centre nous servent depuis des décennies les mythes de l'unité du peuple, de la « paix du travail », de l'absence d'inégalités, de l'exemplarité suisse et du partenariat social. Alors que ce tabou et ces mythes sont au cœur de leur pouvoir: en invisibilisant travail et aliénation, les patrons gagnent dans nos têtes. Or cette force-là, il ne tient qu'à nous, travailleur-euse-s, consommateur-trices, locataires, dominé-e-s au quotidien, de tenter de la leur enlever, car si nous sommes conscient-e-s, nous sommes plus nombreux-ses, et pouvons être plus fort-e-s. Mais il faut accepter l'intranquillité de cette situation, accepter de retrousser nos manches idéologiques et existentielles. Le jeu en vaut la chandelle: celui de vies qui ont du sens, et pour nos enfants, d'un monde peut-être un peu moins pire. ♦

Jean-Luc Ferrière

INITIATIVE PATRONALE

NON à la retraite à 67 ans et plus

L'initiative « pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne » doit être rejetée avec force le 3 mars prochain.

Provocation • L'initiative des jeunes du Parti libéral-radical (PLR) sur les rentes veut augmenter l'âge de la retraite de tout le monde. Cela représenterait un démantèlement du système des retraites par répartition, qui nuirait aux salarié-e-s, qui devraient travailler encore plus longtemps en touchant finalement des rentes plus basses. Le système des retraites anticipées, instauré pour certains métiers pénibles et qui a fait ses preuves, serait également menacé. Le 3 mars, il faut dire NON à cette provocation élaborée par les jeunes privilégié-e-s pour les privilégié-e-s.

REPORT SANS FIN

Avec leur initiative au titre fallacieux « pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne », les jeunes PLR demandent une hausse générale de l'âge de la retraite. Dans un premier temps, l'idée est d'augmenter progressivement l'âge de la retraite de deux mois chaque année jusqu'à 66 ans pour toutes et tous, puis de l'adapter à l'évolution de l'espérance de vie sans limite supérieure. Cette initiative apporterait donc une instabilité juridique, puisque l'âge de la retraite deviendrait totalement variable, les futur-e-s retraité-e-s ne pouvant plus prévoir avec certitude à quel



© Adismara Putri Pradiri

âge ils et elles pourraient arrêter de travailler.

TRAVAILLER JUSQU'AU TOMBEAU ?

Cette initiative ne tient pas compte du fait qu'une espérance de vie plus longue ne signifie pas nécessairement vivre plus vieux en bonne santé et apte à poursuivre son activité professionnelle. Elle ne prend pas non plus en considération le fait que l'espérance de vie est variable en fonction des régions de Suisse (avec d'assez fortes dispari-

tés suivant les cantons) et, surtout, du niveau de revenu. Ainsi les personnes qui ont des revenus élevés sont celles qui vivent en moyenne le plus longtemps, alors, qu'à l'inverse, les travailleurs-euses aux revenus modestes ont une espérance de vie plus courte et bénéficient donc de moins d'années de retraite en moyenne.

DÉCONNECTÉE DU MONDE DU TRAVAIL

Reculer l'âge de la retraite est également un non-sens au regard de

la situation de l'emploi aujourd'hui et de la dégradation des conditions de travail d'une grande partie des employé-e-s. De plus en plus de travailleurs-euses ont de la peine à garder un emploi stable jusqu'à l'âge de la retraite, soit en raison de problèmes de santé qui surviennent avant, soit parce que les employeurs les licencient sans scrupules les jugeant, souvent à tort, moins productifs-ves et moins adaptables aux nouvelles technologies. Et lorsque des personnes plus âgées perdent leur travail, elles ont beaucoup de difficulté à retrouver un emploi et restent en moyenne deux fois plus longtemps au chômage que la moyenne.

Prolonger la vie professionnelle des employé-e-s seniors reviendrait aussi à retarder l'entrée dans la vie active des jeunes, qui ont de plus en plus de peine à trouver un premier emploi stable et pérenne et à qui de faux stages et des contrats à durée déterminée sont souvent imposés en début de carrière. L'initiative serait donc un coup porté contre la solidarité intergénérationnelle.

UNE PROPOSITION CYNIQUE DE PRIVILÉGIÉ-E-S

L'initiative des jeunes PLR ne changerait rien à la situation des classes aisées. Aujourd'hui déjà de nombreuses personnes prennent une retraite anticipée quand elles en ont les moyens, qu'elles ont bénéficié d'un salaire élevé tout au long de leur carrière et qu'elles jouissent d'une rente LPP confortable et d'un patrimoine important. Seules les personnes à faibles revenus seraient en réalité obligées de trimer plus longtemps ou, si elles perdent leur emploi, de chômer plus longtemps, voire de finir à l'aide sociale. ♦

Clément DUBOIS

INITIATIVE SYNDICALE

Une 13^e rente AVS indispensable

>> SUITE DE LA PAGE 1

de salaires, évolution qui a toujours démenti les prévisions volontairement trop pessimistes de certains.

CONTRIBUTION PATRONALE

L'AVS peut donc parfaitement supporter ce coût. Et quand bien même cela ne suffirait pas, une faible augmentation des cotisations de 0,4 point de pourcentage pour les employeurs et pour les employé-e-s permettrait de l'absorber. Avec une telle hausse, tous les salarié-e-s ayant un revenu

annuel inférieur à 300 000 frs seraient gagnant-e-s, car leurs cotisations AVS augmenteraient de moins de 1200 frs par année pendant leur vie active, alors que leur rente AVS augmenterait de 2450 frs par an pendant toute leur retraite. Les salarié-e-s à très hauts revenus n'y perdraient, quant à eux, pas grand-chose de leur pouvoir d'achat.

Quant aux employeurs, l'augmentation de leurs bénéfices couplée aux baisses d'impôts à répétition dont ils ont bénéficié lors des récentes

réformes fiscales leur permettrait d'assurer solidairement et sans difficultés cette contribution au financement des retraites.

RENFORCER L'AVS PLUTÔT QUE LE 2^e PILIER

L'alarmisme sur le financement de la 13^e rente AVS occulte également le fait que le vrai problème du système suisse de prévoyance, c'est le 2^e pilier. Celui-ci engloutit chaque année presque deux fois plus de cotisations que le 1^{er} pilier: 63 milliards contre 36 milliards pour l'AVS. Avec à la clef une baisse constante des perspectives de rentes LPP, malgré des réserves de plus de 1000 milliards de frs ! Il y aurait donc largement de quoi financer des rentes AVS encore bien plus élevées en redirigeant une part plus importante de ces cotisations vers l'AVS, assurance sociale bien plus solidaire, bien plus solide que le panier percé de la LPP. ♦

Clément Dubois

LOGEMENTS

Déjouer le hold-up des spéculateurs sur le PAV

Plus de propriétés inaccessibles au commun des salarié-e-s et moins de logements à bon marché, c'est ce que tente d'imposer la droite le 3 mars prochain.



© Anne Nygard

Référendum • Une fois de plus, la majorité parlementaire de droite se met au service des milieux immobiliers au détriment des intérêts de la majorité de la population. Deux lois votées par le Grand Conseil favorisent la construction d'appartements en propriété par étages (PPE) dans le futur quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV), plutôt que des logements locatifs accessibles à toutes et tous.

Pratiquement un quart (24 %) des terrains aux mains des collectivités publiques devraient ainsi être vendus à des privés et donc livrés à la spéculation. De plus, 12 % supplémentaires pourraient être consacrés à de la PPE en droit de superficie (location du terrain au propriétaire de l'immeuble), contre une rente dérisoire. Le SIT a donc logiquement soutenu les deux référendums lancés par l'ASLOCA contre ce hold-up au profit des promoteurs immobiliers, et appelle à voter deux fois NON le 3 mars prochain.

UN ACCORD HISTORIQUE EN 2018

En 2018, le plan d'aménagement du PAV a été accepté en votation cantonale par plus de 61 % des votant-e-s. Dans le contexte de pénurie de logements qui prévaut depuis des décennies, ce compromis équitable prévoyait de doubler la proportion des terrains dédiés à l'habitation

(deux logements pour un emploi, contre un pour un précédemment). En outre, il garantissait 62 % de logements d'utilité publique (subventionnés) et limitait la PPE à 12 %.

Cinq ans plus tard, la droite bafoue la volonté populaire au prétexte de favoriser l'accès à la propriété du logement pour la classe moyenne. Mensonge ! Seule une minorité privilégiée de la population remplit les conditions financières (revenu et fortune) pour devenir propriétaire. D'autre part, l'expérience a déjà plusieurs fois montré que ces logements sont attribués presque exclusivement par copinage, à des proches des milieux immobiliers.

PRIVATISATION DES BÉNÉFICES, SOCIALISATION DES PERTES

La loi 12290 oblige l'État et les communes à mettre leurs terrains à disposition des promoteurs à vil prix pour de la PPE en droit de superficie. La rente annuelle maximale est fixée à 10 francs par m², soit presque trois fois moins que la somme demandée aux coopératives ou aux fondations qui construisent du logement d'utilité publique dans le même périmètre. Ce montant ridicule ne permet même pas de couvrir les coûts, qui seront donc supportés par les contribuables ou les locataires voisins, à moins

que l'État ne soit contraint de se défaire de son bien pour ne pas devoir le louer à vil prix.

La loi 12291 oblige les collectivités publiques à consacrer 24 % de leurs terrains à de la PPE en pleine propriété. Ces appartements peuvent être revendus sans aucun contrôle après dix ans seulement, avec de juteux bénéfices à la clé. L'État perd ainsi la maîtrise d'un quart de son patrimoine au profit des promoteurs et des spéculateurs.

RECOURS ET RETARDS PRÉVISIBLES

Durant le processus parlementaire, le Conseil d'État a déjà averti les député-e-s de la non-conformité de ces deux lois au droit fédéral en raison de l'absence de procédure d'enquête publique. En cas d'acceptation, elles feront très certainement l'objet de recours qui occuperont les tribunaux de longues années, retardant d'autant la construction de logements dans le PAV.

Dans le contexte de grave pénurie qui touche les classes moyennes et populaires, la création rapide de logements locatifs accessibles à toutes et tous est une priorité. Face aux attaques de la droite, une seule réponse : **2 X NON le 3 mars prochain!**

Ignace Cuttat

IMPOSITION DES VÉHICULES

Préférer le contre-projet à une initiative climaticide

Le SIT appelle à voter NON à l'initiative UDC sur l'imposition des véhicules, et OUI au contre-projet qui lui est opposé.

Fiscalité • L'imposition des véhicules contribue au financement des infrastructures, mais peut également agir sur les choix de technologie. L'impôt actuel sur les véhicules ne porte que sur la puissance du véhicule. Il ne permet donc pas d'encourager la transition vers une flotte électrique, nécessaire dans le contexte actuel. Un changement de loi est donc nécessaire, pour autant

que ce changement aille dans le bon sens. Or deux objets d'orientation radicalement opposée sont soumis au vote le 3 mars.

L'initiative 178 de l'UDC qui ne propose qu'un changement, totalement inadéquat : baisser de moitié l'impôt sur les voitures. La conséquence sera double : inciter à acheter plus encore des voitures à essence de grosses cylindrées,

type SUV, rendues moins chères ; et faire perdre 50 millions aux collectivités publiques, alors qu'on manque déjà de moyens pour financer la transition écologique urgentissime. Cette initiative doit donc être rejetée sans appel.

Le contre-projet va par contre dans la bonne direction : il propose un impôt de base, avec deux types de suppléments : l'un pour les

véhicules à essence/diesel, qui seront imposés selon le taux de CO₂ émis selon le principe « pollueur payeur », l'autre pour les véhicules électriques, selon le poids, afin de tenir compte de l'impact des batteries. Pour les entreprises, un rabais de 50 % est accordé pour les véhicules électriques, pour inciter au renouvellement de la flotte. L'impact pour les finances publiques est pratiquement neutre, en tout cas dans un premier temps. Même si ce contre-projet ne permet pas de favoriser le transfert modal vers une mobilité douce ou collective, il permet au moins d'accompagner le changement vers une mobilité moins carbonée, et de barrer la route au projet inacceptable UDC.

Jean-Luc Ferrière

FINANCEMENT DES SOINS

Référendum contre le pouvoir des caisses-maladies



La réforme du financement des soins a dérapé, transférant vers l'assurance maladie une part importante du financement des soins à domicile et en EMS. Le référendum est lancé.

À vos stylos • Le parlement a adopté en décembre une réforme du financement des soins dont le résultat est très dangereux pour le futur des prestations de santé. Cette réforme propose d'uniformiser la répartition des coûts entre les Cantons et les assurances-maladies. Mais elle va surtout faire encore plus exploser les primes, en privatisant au passage l'organisation et la gestion des soins de longue durée et en dégradant leur qualité. Le référendum a été lancé par nos camarades du syndicat suisse

des services publics (SSP-VPD) à l'échelle nationale. L'Union syndicale suisse (USS) le soutient également. Le comité du SIT a décidé à son tour de le soutenir.

EXPLOSION DES PRIMES

Aujourd'hui, les assurances-maladies financent les interventions en ambulatoires, c'est-à-dire sans hospitalisation, alors que pour les soins dits stationnaires (avec nuits d'hôpital), les Cantons contribuent largement à la facture. La réforme votée propose une clé de réparti-

tion unique pour les deux catégories de soins: 73 % à charge des assurances-maladies, et 27 % à charge des Cantons. Mais le problème est autre: au dernier moment, dans la réforme, les chambres ont rajouté dans les soins pris en considération les soins à domicile et ceux en EMS. Or, le coût de ces deux catégories se monte à plusieurs milliards de francs, et va augmenter rapidement avec le vieillissement de la population. Vu qu'aujourd'hui, les Cantons les financent à plus de 50%, le report sur l'assurance-ma-

ladie avec la nouvelle clé de répartition va être énorme. Les primes vont évidemment exploser encore plus qu'aujourd'hui (si, si !!). Mais les conséquences vont plus loin encore.

DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES SOINS

D'abord, cette réforme est antisociale. Car la part de financement des Cantons est payée par les impôts, qui sont progressifs (les riches paient plus que les bas et moyens salaires), alors que les primes d'assurances sont régressives: moins on gagne, plus la prime représente une part importante du revenu. On va donc péjorer la situation sociale dans le financement de la santé. À moins qu'entretemps, on puisse mettre en place une assurance dont les primes soient progressives en fonction du revenu, mais ce n'est pas encore gagné.

Deuxièmement, devant une augmentation des coûts qui se chiffrera en milliards, les assurances-maladies vont vouloir intervenir pour diminuer ces coûts: le seul moyen sera pour elles de faire pression sur les conditions de travail et le nombre de postes de travail, voire carrément de réduire des prestations. Ce sera donc une dégradation de la qualité des soins.

TROP DE POUVOIR AUX ASSURANCES

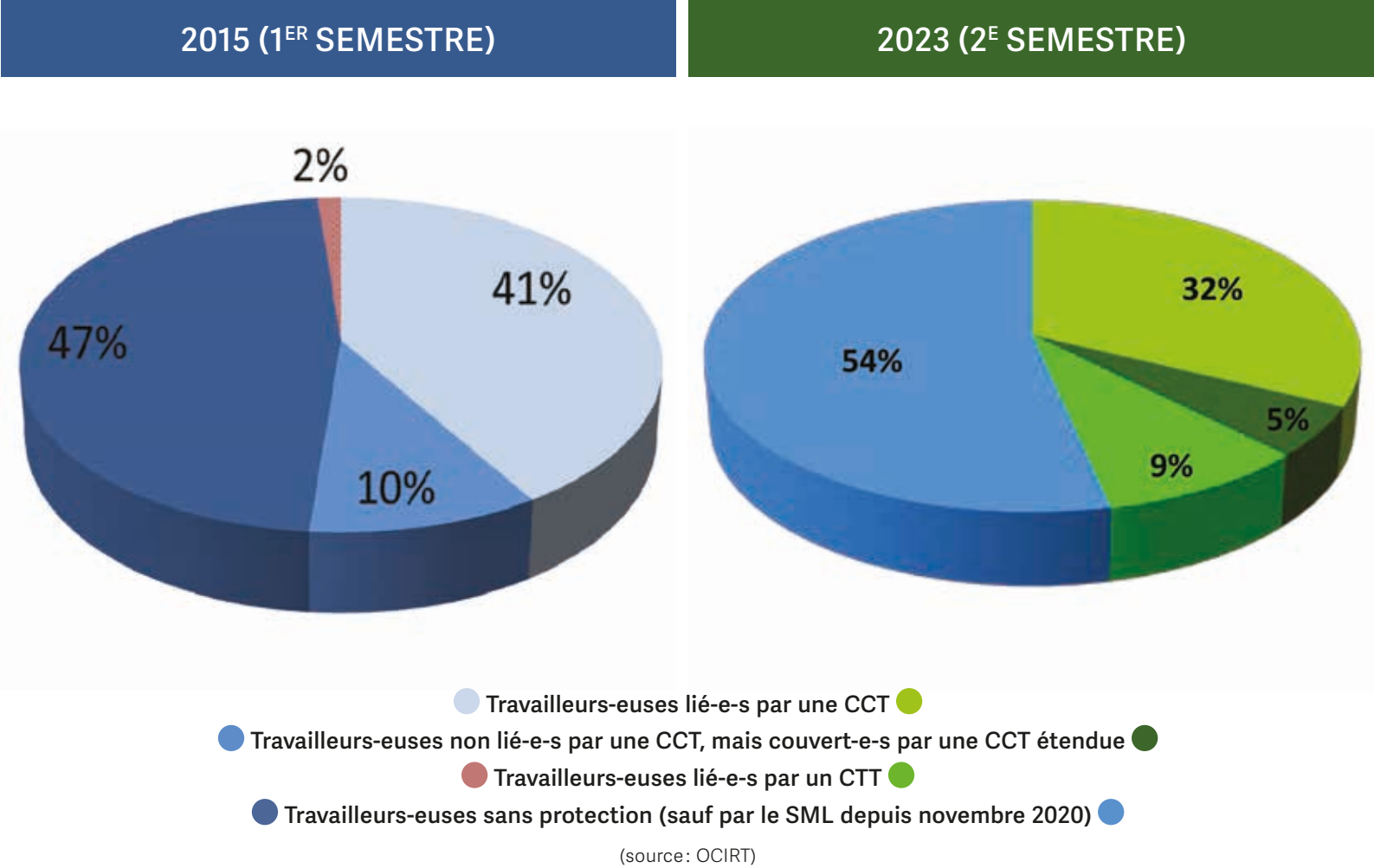
Enfin, avec ce transfert du pouvoir de décider aux assurances au détriment des Cantons, c'est une forme de privatisation des soins qui aura lieu, alors qu'aujourd'hui, la politique de soins (notamment à domicile et en EMS) fait partie des choix liés aux budgets cantonaux.

Au vu des conséquences néfastes, nous vous invitons à signer largement ce référendum. Le SIT envoie à tous-tous ses membres ayant le droit de vote un formulaire à signer, que nous vous invitons à nous retourner au plus vite (ultime délai fin mars).

Jean-Luc Ferrière

Référendum téléchargeable ici





PROTECTION DES TRAVAILLEURS-SES

Le dialogue social se délite toujours plus

Alors que le patronat se gargarise du partenariat social, les statistiques montrent qu’il signe de moins en moins de conventions collectives.

Marché du travail • La publication de la statistique du nombre de conventions collectives de travail (CCT) et de contrat-types (CTT) applicables à Genève est tristement éclairante. Elle montre comment le patronat signe de moins en moins de conventions collectives.

Entre 2015 (1^{er} semestre) et 2023 (2^e semestre), la proportion de salarié-e-s couvert-e-s par des accords de branche (CCT) diminue de plus d’un quart, passant de 51 % à 37 %. Ainsi, en moins de 10 ans, on passe d’une situation où la moitié des salarié-e-s étaient couverts par une CCT à Genève, à un peu plus d’un-e salarié-e sur trois. Prétendre, en 2015, que la Suisse est le pays du partenariat social lorsque seulement la moitié des salarié-e-s en bénéficie est déjà infondé. Lorsque 37 % sont concerné-e-s, le propos devient une farce.

Le nombre total de CCT est ainsi passé de 147 à

129 sur cette période (-12 %). Cela concerne aussi bien les CCT d’entreprises (-18 %), que les CCT de secteurs (-8 %). Et le mouvement est surtout marqué à Genève : alors que le nombre de CCT nationales augmente, pendant cette période, de 11 %, les CCT genevoises diminuent d’un tiers (68 à 46, soit -32 %).

CONTRATS-TYPE POUR COMPENSER

Cette désaffection du partenariat social a pu partiellement être compensée par un dispositif obtenu avec les accords de libre-circulation de 2004 : l’édiction de contrats-types avec salaires minimaux impératifs. Devant la multiplication de la sous-enchère abusive et répétée, c’est donc progressivement l’État et les instances tripartites qui bouchent les trous de ce partenariat mité. Les premiers contrats-type de ce genre en Suisse sont obtenus par le SIT dès 2005 pour le secteur

de l’économie domestique, puis de l’esthétique. En 2023, on est passé à 7 de ces contrats-types : avec ceux pour les monteurs de stands et le transport professionnel de choses (dès 2014), le commerce de détail (dès 2017, pour compenser la dénonciation de la CCT), la mécatronique (dès 2019) et l’assistance au sol aux compagnies aériennes (dès 2022). Ainsi, la proportion de salarié-e-s couverts par des CTT est multipliée par plus de 4 depuis 2015, passant de 2 % à 9 %.

Toutefois, cette augmentation de la couverture par des contrats-type n’arrive pas à combler le délitement des CCT : la proportion de salarié-e-s couverts soit par une CCT, soit par un CTT a baissé entre 2015 et 2023, passant de 53 % (un peu plus de la moitié) à 46 %. Ainsi, à Genève, en 2023, 54 % des salarié-e-s (plus de 150 000) n’ont aucune protection collective.

HALTE AU MENSONGE !

Depuis plus de 10 ans, le SIT dénonce cette dégradation du partenariat social, qui n’est qu’un mythe ne correspondant pas à la réalité, mais qui est entretenu à coup de communication massive, répétée chaque jour à la radio et dans les journaux. Ce mythe fait partie d’une stratégie d’invisibilisation des conflits de classe en Suisse, qui permet aux capitalistes d’asseoir leur pouvoir idéologique.

C’est avec ce mythe que la droite fédérale a adopté la motion Ettlin contre le salaire minimum et contre le vote populaire sous le slogan mensonger « Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables ». On voit bien, avec l’analyse qui précède, que c’est le contraire qui s’est passé : c’est parce que le nouveau patronat, biberonné au néolibéralisme disloque le dialogue social que nous avons dû avoir recours au salaire minimum. ♦

Jean-Luc Ferrière



CONSEIL POUR LE CLIMAT

La justice sociale s'invite dans les recommandations

Après deux ans de travaux, le Conseil pour le climat a rendu son rapport. Parmi ses 13 recommandations, 4 concernent la justice sociale.

Rapport • Pas de grands discours ni rien de bien révolutionnaire dans le rapport du Conseil pour le climat rendu public le 21 janvier. Mais d'un point de vue syndical il est intéressant de noter que certaines de nos revendications ont pu s'y frayer un chemin. Parce que le plan climat cantonal ne pipe pas un mot sur la justice sociale, et qu'aucune loi cantonale à l'heure actuelle ne se soucie de la question sociale dans la transition écologique, la reconnaissance de la part de ce Conseil de l'importance de cette question est bonne à prendre et donne de la force institutionnelle à nos revendications.

INDEMNITÉ DE FORMATION

Le Conseil pour le climat considère

que « la valorisation des emplois verts, l'amélioration des conditions de travail dans ces secteurs et l'accompagnement vers des formations (...) constituent des leviers vers la transition des métiers dans la lutte contre le changement climatique ». Il propose ainsi d'instituer des mesures incitatives, sous la forme d'indemnités versées tout au long de la formation, aux personnes - jeunes ou adultes - qui se lancent ou se reconvertissent dans une formation - longue ou courte, CFC, école, formation en entreprise, etc. - dans un métier vert. Beaucoup d'adultes renoncent en effet à une reconversion pour des raisons financières. Le versement d'indemnités à hauteur du salaire est donc une mesure incontour-

nable favorable aux salarié-e-s et à l'environnement.

PROTÉGER LA SANTÉ AU TRAVAIL

Ce alors qu'à l'heure actuelle aucune loi suisse ou genevoise ne fixe des limites claires au travail lors des périodes de plus en plus fréquentes et intenses de canicule, que le patronat est peu réceptif aux demandes syndicales, et que lors des canicules de 2023 nombre d'employeurs n'ont pas respecté les directives de l'OCIRT en la matière, il est réjouissant de constater que le Conseil pour le climat s'en préoccupe. Il propose que les lois genevoises prennent en compte la protection de la santé au travail contre le stress thermique. Sur la base des

avis scientifiques et du médecin du travail, le Conseil propose d'inscrire dans les lois des arrêts de travail pour les professions s'exerçant à l'extérieur ou à l'intérieur, à partir d'une certaine température en cas de canicule et de grand froid, ainsi que la création d'un fond cantonal d'indemnisation financé par l'État pour indemniser les salarié-e-s.

POUR UNE AUTRE GOUVERNANCE

D'autres propositions intéressantes sont également à relever : créer un conseil scientifique intercantonal, instituer une commission de l'urgence climatique au Grand Conseil, participer à un fonds de réparation dans le cadre de la solidarité internationale pour les pays qui subissent le plus le changement climatique, instituer une journée cantonale du climat dans les écoles et les entreprises, créer et financer le travail culturel et artistique des utopies de la transition, instituer des assemblées citoyennes délibératives.

La balle est maintenant dans le camp du Conseil d'État, qui a pris connaissance du rapport mais ne s'est pas encore prononcé. S'emparera-t-il de ces propositions ou va-t-il préférer l'inaction ?

Pour le SIT c'est clair : il va continuer à lutter pour que la dimension sociale soit prise en compte dans la transition écologique sur le plan international, suisse et cantonal. ♦

Manuela Cattani

LE CONSEIL POUR LE CLIMAT, C'EST QUOI ?

Institué par le Conseil d'État, le Conseil pour le climat est composé de 13 personnes représentatives des divers milieux et sensibilités : agriculture, protection de la nature, mouvements climatiques, organisations syndicales et patronales, réinsertion professionnelle, banque et finance, organisations internationales, formation et innovation, couture, université. Manuela Cattani, militante du SIT, y a représenté la CGAS.

Le Conseil a travaillé durant deux ans en toute indépendance sur quatre priorités qu'il a lui-même définies dans le cadre de sa mission consistant à accompagner le plan climat cantonal : la nécessité de l'apport des scientifiques pour éclairer les décisions politiques, la gouvernance de la question climatique afin de disposer d'un fonctionnement institutionnel plus rapide et en phase avec l'urgence climatique, la justice sociale comme un des axes incontournables de la transition écologique, et le financement de la transition. Le rapport est disponible sur sit-syndicat.ch

Minimum syndical pour un compromis discutable



© Jiri Kur Lrig

Un compromis sur la rénovation des bâtiments a été trouvé sous l'égide du Département du Territoire. La CGAS le soutient, tout en étant critique.

Rénovation des bâtiments • Le chef du Département du Territoire (DT) Antonio Rodgers le qualifie ni plus ni moins que d'« historique ». Les milieux immobiliers sont enthousiastes, l'Asloca est satisfaite, certaines organisations de protection de la nature et de l'environnement sont rassurées, et la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) le considère comme un minimum syndical. Si l'accord sur la rénovation des bâtiments signé le 5 février entre ces « partenaires » a l'immense mérite de proposer une alternative acceptable à la loi irresponsable que la droite a imposée au canton en octobre dernier (lire SITinfo n°5 et 6 2023), il n'en demeure pas moins discutable sous de nombreux aspects.

ARROSOIR LIBÉRAL

Point essentiel en matière de lutte contre le réchauffement climatique, les normes impé-

ratives à respecter par les propriétaires ont été rétablies, de même que les délais pour procéder à la rénovation thermique des bâtiments, même si légèrement échelonnés. En échange, les milieux immobiliers obtiennent une augmentation substantielle du subventionnement public pour y procéder, soit 500 millions dont 70 % réservés au propriétaires privés (contre 30 % aux collectivités publiques hors bâtiments de l'État).

Problème : ce subventionnement est accordé à tous les propriétaires immobiliers, indépendamment de leurs ressources financières. Un véritable cadeau à des grands propriétaires ultra-riches qui non contents de s'être engraissés sur le dos des locataires pendant des décennies à coups de loyers abusifs, ont encore encaissé tout récemment un autre cadeau, fiscal celui-ci, avec la nouvelle loi sur l'estimation fiscale des immeubles (LEFI), que la gauche et les syndicats

avaient combattue.

Les mêmes qui tentent de discréditer la 13^e rente AVS au prétexte qu'elle sera versée également aux hauts revenus ne voient en revanche aucun problème à arroser d'argent public ces gros propriétaires, tout en continuant d'assécher les caisses publiques.

PROTECTION TOUTE RELATIVE

Pour le SIT et les autres syndicats, il était impératif d'empêcher les propriétaires de répercuter le coût des travaux d'assainissement énergétique sur les loyers. C'est ce que l'Asloca a obtenu dans le cadre de cet accord : les propriétaires qui toucheront des subventions publiques ne pourront pas appliquer aux loyers le « supplément d'augmentation » de 10 frs par pièce par mois prévu par la loi. La moindre des choses, mais qui n'était pas gagnée d'avance.

Mais cette protection restera toute relative, car rénovation ou pas, cette disposition n'empêchera pas les propriétaires de continuer à augmenter les loyers pour d'autres motifs (augmentation des taux hypothécaires, inflation, ou pseudo « alignement aux prix du marché »), et de poursuivre l'offensive sur le droit du bail au parlement fédéral. Avec la ferme intention de récupérer de la main droite ce qu'ils-elles font mine de lâcher de la main gauche.

ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL ?

Qui dit subventions publiques dit respect des usages, car l'argent public ne saurait financer ou cautionner des pratiques de sous-enchère ou de travail non déclaré aux assurances sociales. Un principe élémentaire, qu'il a pourtant fallu rappeler durant les négociations. Si la CGAS n'a malheureusement pas obtenu d'inscrire de manière explicite une responsabilité solidaire entre les acteurs-trices en cas de créances à l'égard des travailleurs-euses actifs-ves sur les chantiers de rénovation ou d'assainissement énergétique, elle a néanmoins obtenu d'ajouter aux conditions d'octroi des subventions le respect des usages par les entreprises mandatées pour réaliser ces travaux. Les propriétaires auront donc tout intérêt à veiller à la respectabilité des entreprises qu'elles mandateront, et ceci sur toute l'éventuelle chaîne de sous-traitance.

Car en matière de transition écologique et sociale, c'est bel et bien un minimum syndical. ♦

Davide De Filippo

ET MAINTENANT ?

Le Conseil d'État déposera des projets de loi pour mettre en œuvre cet accord. Il reviendra ensuite au Grand Conseil de les adopter. Et sans tergiverser, car le climat n'attend pas. Ce qui n'empêchera pas le syndicat de poursuivre le combat pour faire de cette rénovation thermique des bâtiments une réalité. À commencer par la revalorisation des métiers concernés et le renforcement de la lutte contre la sous-traitance abusive et les faillites frauduleuses, sans oublier la création d'emplois publics pour conduire et accompagner cet immense chantier.

SANTÉ-SOCIAL

Première Ligne : dialogue social constructif



Après une année et demie de négociations et en pleine crise du crack, un nouveau règlement du personnel est adopté par l'Association Première ligne. Chronique d'une construction syndicale.

Récit • A l'automne 2021, c'est la crise au sein de l'association Première Ligne, en charge notamment du Quai 9 et entité centrale dans la prise en charge de la toxicodépendance. La confiance est rompue entre la direction, le comité-employeur et le personnel de terrain. Le personnel fait appel au SIT pour l'accompagner dans la dénonciation des problèmes, les traduire en revendications et entamer des négociations avec le comité. Le personnel dénonce un management autoritaire et déconnecté du terrain, des inégalités de traitement, la non-reconnaissance de l'expertise des professionnel·les, une précarisation générale des conditions de travail. Le règlement du personnel est modifié unilatéralement; les procédures de santé et sécurité au travail ne sont plus que des coquilles vides. Tandis que la consommation de crack commence son augmentation et met sous pression la structure, les alertes du per-

sonnel ne sont pas entendues; les professionnel·les de terrain font face à une hausse des violences et des conflits.

DU CHANGEMENT À LA TÊTE DE L'ASSOCIATION

Durant le printemps 2022, une grande partie du comité est renouvelée et un nouveau directeur ad intérim est nommé. La nouvelle direction prend la mesure de la gravité de la crise et demande au personnel de définir un interlocuteur pour négocier. Réuni en assemblée générale en mai 2022, le personnel vote la constitution d'une délégation syndicale composée de 4 membres du personnel et d'un secrétaire syndical du SIT. Une longue liste de revendications est également votée. Elle se compose aussi bien de revendications larges, par exemple le rétablissement de la bienveillance dans les relations avec le personnel, que de revendications précises comme la

réinstauration des formations systématiques pour les nouveaux·elles membres du personnel. Enfin, l'AG demande l'ouverture de négociations sur les conditions de travail et les salaires.

ENTRÉE EN NÉGOCIATIONS

Dès août 2022, le comité nomme deux membres délégués qui accompagnent la direction pour l'ouverture d'une phase de négociations concrètes. La première séance est dédiée à la clarification des modalités de la négociation. Puis les parties se mettent d'accord sur des priorités communes: la création d'un règlement de protection de la personnalité, une refonte majeure du règlement du personnel, l'inventaire et la mise à jour des procédures de santé-sécurité au travail, la refonte de la grille salariale et de la liste des fonctions. La délégation syndicale souligne le besoin de transparence et de transmission proactive de l'information à destination du personnel.

PREMIERS RÉSULTATS CONCRETS ET SUITE DES NÉGOCIATIONS

Après 18 séances de négociation comité-direction-délégation syndicale, un nouveau règlement de protection de la personnalité est adopté ainsi qu'un nouveau règlement du personnel. Parmi les nombreuses améliorations, retenons notamment que le règlement du personnel se négocie désormais de manière paritaire, qu'une commission paritaire est constituée (pérennisant ainsi une instance de négociation) et qu'un congé syndical est protégé par le règlement du personnel. Les parties ont convenu de poursuivre les négociations pour une revalorisation des salaires et des conditions de travail, en lien avec l'élargissement des actions de l'association. En effet, constatant les besoins du terrain et après une mobilisation du personnel et des habitant·es du quartier auprès des député·es, le Grand Conseil a validé un plan crack élaboré avec la direction générale de la santé en augmentant la subvention de l'association mais également les prestations à délivrer en particulier autour de la consommation de crack et de l'hébergement des personnes toxicodépendantes. ♦

Jérôme Chapuis

Budget 2024 de la Ville de Genève

Le conseil municipal a voté cette fois un budget plus réaliste qui prévoit un déficit de 16 millions de francs. Il inclut notamment l'engagement de 130 postes attendus, le respect des mécanismes salariaux y compris des CCT (indexation de 1,45 % selon l'indice du coût de la vie de décembre et annuité), l'internalisation du nettoyage des WC publics et de certains locaux, et la création de 60 nouvelles places en crèches municipales. L'augmentation de 2 % des subventions permettra cette fois d'indexer les salaires du personnel du social et de la culture. Les investissements à hauteur de 180 millions seront essentiellement dédiés à la stratégie climat. Le 0,7 % en faveur de la solidarité internationale est enfin atteint.

VB

Fin de la CCT SGIPA

Les 300 employé·es de la Sgipa ont perdu leur convention collective de travail (CCT) au 1^{er} janvier. La direction de cette fondation qui œuvre dans le handicap et l'éducation spécialisée a refusé toute négociation avec les syndicats malgré une pétition syndicale qui a recueilli plus de 150 signatures. Cette CCT complétait la CCT AGOEEER afin de garantir un meilleur cadre de travail et d'encadrement des bénéficiaires. C'est une baffe pour le personnel et une attaque supplémentaire des conditions d'encadrement des personnes en situation de handicap.

AL

En attendant les comptes 2024 de l'État...

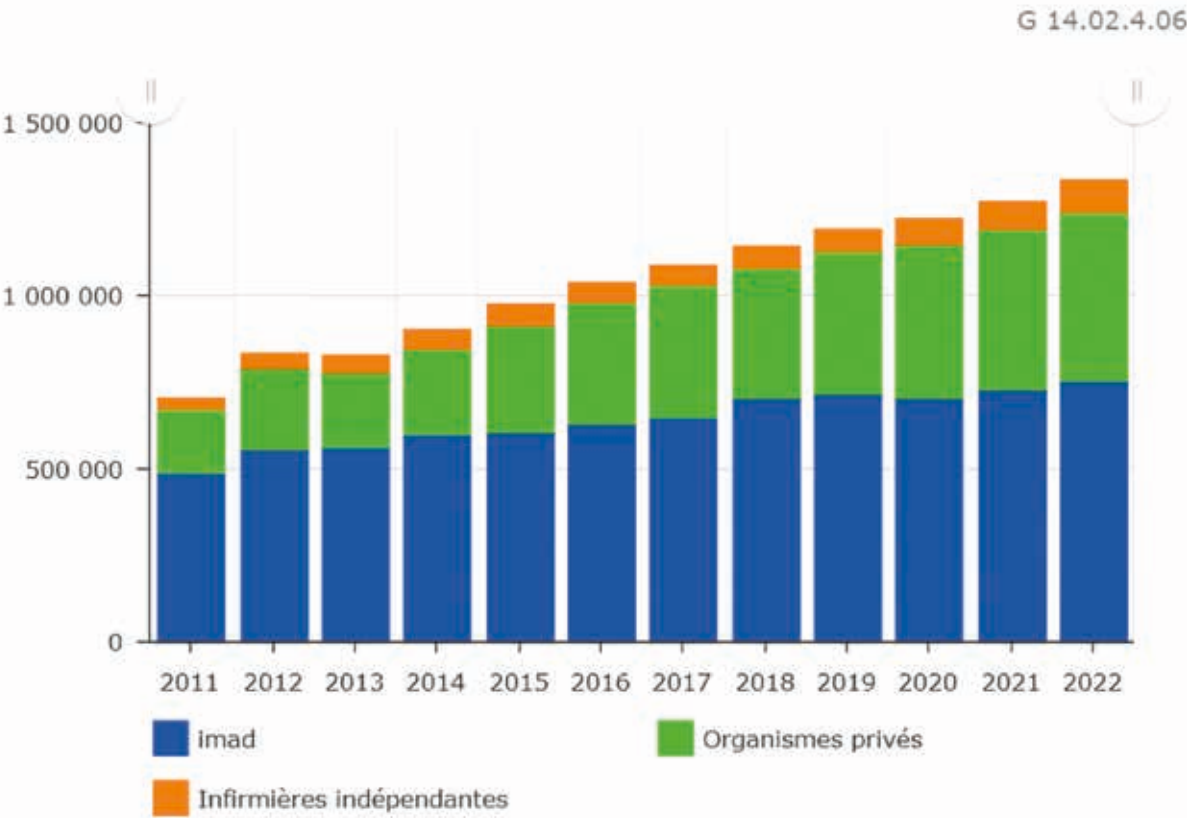
Fin décembre 2023, le Grand Conseil vote finalement un budget 2024 pour l'État de Genève. La droite majoritaire annonce la couleur pour la législature et refuse arbitrairement 141 postes supplémentaires, principalement au DIP. Mesquigne, la députation coupe la subvention à l'AVIVO (48 000 francs tout de même!); refuse les postes pour la transition écologique; sabre 17 millions pour l'aide aux migrant·es, etc. Maintenant, on attend les comptes 2023. L'excédent record de 1,3 milliards aux comptes 2022 sera-t-il battu? Faites vos jeux!

JC

AIDE ET SOINS À DOMICILE

Un nouveau contrat-type de travail contre la sous-enchère

Heures de soins facturées ou réalisées selon les fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile, dans le canton de Genève, depuis 2011 (1)



de contrôle du marché du travail. L'enquête salariale menée par les autorités a révélé une sous-enchère, où le personnel rémunéré à l'heure, et donc plus précaire, est systématiquement moins bien rémunéré que le personnel mensualisé. Le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME) a donc décidé d'édicter un contrat-type, dont le contenu vient d'être arrêté par la Chambre des relations collectives de travail, après de longues discussions tripartites en Commission des mesures d'accompagnement (CMA).

QUE DIT LE CONTRAT-TYPE DE TRAVAIL ?

Ce contrat-type fixe une grille salariale des salaires minimaux en fonction des niveaux de formation ; les salaires prescrits variant entre 25,27 frs et 39,46 frs. Il stipule également que les déplacements effectués pour se rendre d'un-e patient-e à l'autre sont réputés faire partie de la durée de travail. Par ailleurs, le salaire est majoré de 25% en cas de modification du planning moins de 7 jours à l'avance et les heures annulées sont rémunérées normalement. Les plannings doivent être établis au moins 15 jours à l'avance et ils doivent tenir compte de la situation familiale du personnel, et de la distance géographique entre les interventions. Une indemnité journalière pour les repas est aussi prévue lorsque la journée de travail dépasse 7 heures.

Il s'agit maintenant de veiller à ce que ce contrat-type soit respecté par tous les employeurs du secteur, étant précisé que les autorités de contrôle sont l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail ainsi que l'inspection paritaire des entreprises. Si vous travaillez pour une organisation d'aide et de soins à domicile privée, n'hésitez pas à venir au SIT en cas de question ou de problème. 

Sandra Froidevaux

Le 1^{er} janvier 2024 est entré en vigueur un nouveau CTT pour les boîtes privées d'aide et de soins à domicile. Il permet une amélioration des conditions de travail dans ce secteur.

Mesures d'accompagnement • Jusqu'à présent, le personnel des organisations privées d'aide et de soins à domicile n'était soumis qu'à la Loi sur le travail et le Code des obligations, soit le strict minimum. La protection des travailleuses et travailleurs de ce secteur était donc très faible, et les salaires dérisoires. Un des mérites de ce contrat-type de travail, c'est qu'il établit des salaires minimums, selon les niveaux de formation, auxquels les employeurs ne peuvent pas déroger.

UN SECTEUR LUCRATIF ET EN PLEINE CROISSANCE

En raison du vieillissement de la population, des durées d'hospitalisation réduites, notamment, les besoins en aide et soins à domicile augmentent fortement. De ce fait, une multitude de boîtes privées sont arrivées pour tirer profit de cet immense marché. La concurrence est rude et pour faire baisser leurs prix, ces entreprises n'hésitent pas à péjorer les conditions de travail qui y sont notoirement difficiles : salaires bien inférieurs à ceux pra-

tiqués à l'IMAD, travail sur appel, temps de déplacement non rémunéré, horaires de rallonge, etc. Malgré ces conditions de travail déplorables, ces entreprises bénéficient du financement résiduel de l'État.

L'ACTION TRIPARTITE

Face à la difficulté d'organiser les salarié-e-s de ce secteur tant en raison de la précarité, des craintes pour leur emploi, que de l'isolement d'un personnel travaillant à domicile, une enquête salariale a été déclenchée en 2020 par les organes

LA « RECONQUISTA » DU SECTEUR PRIVÉ

À Genève, grâce à l'action syndicale et sous l'impulsion initiale d'une droite qui croyait encore au rôle du service public, l'Histoire de l'aide et des soins à domicile se caractérise par un processus de structuration et de régulation ayant abouti à la création de la FSASD en 1998, transformée en IMAD (établissement public autonome) en 2013.

Mais face à un marché en pleine croissance du fait du vieillissement de la population, le secteur privé a entamé la reconquête de larges parts de ce marché, passant de 25,9% des heures prestées en 2011 à 36,5% en 2022.

Il était donc plus que temps d'instaurer quelques règles minimales à respecter par ces entreprises.

SECOND-ŒUVRE

Combattre ensemble la traite des êtres humains

Alors que les cas pouvant relever de traite des êtres humains se multiplient, le SIT demande la création d'une task-force pour lutter contre ce fléau.



© John Towner

Sous-traitance abusive • En l'espace de quelques semaines, le SIT est intervenu pour défendre une vingtaine de travailleurs du secteur du second-œuvre travaillant durant plusieurs mois dans des conditions inacceptables. Des conditions de travail qui ne relèvent pas d'un simple non-respect de la CCT, mais qui s'apparentent ni plus ni moins à de la traite des êtres humains (TEH). Face à un phénomène en plein essor, nous revendiquons la création d'une task force pour mieux protéger les victimes.

UN PATRON À L'AI EXPLOITE DES SANS-PAPIERS

La première affaire concerne une entreprise de carrelage. Un jeune carreleur travaille quelque mois sans jamais être payé. Lorsqu'il réclame son salaire, il se fait rouler de coups par son employeur et est hospitalisé. Le SIT intervient dans le litige et signe un accord pour l'indemniser. Cependant, l'employeur n'ayant jamais respecté l'accord, il sera mis aux poursuites. Par la suite, nous intervenons pour deux autres travailleurs. En effet, l'employeur retient les indemnités accident et ne leur verse pas le salaire. Dans la foulée nous découvrons que l'entreprise exploite une dizaine de travailleurs sans-papiers, et cerise sur le gâteau, l'administrateur est bénéficiaire de

l'AI et des prestations complémentaires.

La gravité de l'affaire nous conduit à confier le dossier à la BTPI, la brigade de lutte contre la traite des êtres humains et censée œuvrer à la protection des travailleurs-euses victimes. À la suite de l'intervention de la BTPI sur un chantier d'envergure, l'employeur est arrêté. Toutefois, après avoir été interrogés, cinq travailleurs se voient signifier des ordonnances pénales pour violation de la loi sur les étrangers-ères, ainsi que des décisions de renvoi. Résultat des courses, double peine pour les travailleurs, un jour de prison seulement pour le patron voyou.

UN SYSTÈME MAFIEUX AU SERVICE DES GRANDES ENTREPRISES

La deuxième affaire concerne onze peintres en bâtiment. Ayant reçu de misérables acomptes de salaire depuis leur engagement, ils se retrouvent trois mois sans salaire. Ils ont des familles qui comptent sur les transferts d'argent pour survivre, risquent de perdre leur logement à Genève, et travaillent plusieurs jours sans avoir mangé. Mandatés par ces travailleurs ultra précaires, nous intervenons auprès de l'entreprise principale et auprès de l'administrateur de l'entreprise. Nous obtenons enfin, après des négociations houleuses, 52 000 francs pour nos membres.

Le dénominateur commun de ces affaires ? Le

système de la sous-traitance sauvage. Dans les deux cas deux grandes entreprises de la place obtiennent des mandats importants, sans pour autant avoir la main d'œuvre nécessaire pour les réaliser. Ainsi se déclenche la sempiternelle course au rabais de la sous-traitance, où les gagnants sont des entreprises employant de travailleurs sans papiers payés une misère, et pas déclarés aux assurances sociales. Dans les deux cas les entreprises principales brillent par leur négligence, voire par leur complicité. Finalement, ce sont les travailleurs qui ont réalisé les travaux qui ne reçoivent pas leur dû, alors que les gérants des entreprises sous-traitants et les entreprises principales empochent les marges.

UNE TASK-FORCE POUR COORDONNER LA LUTTE

La multiplication des cas de traite nécessite des actions urgentes, raison pour laquelle nous avons adressé un courrier à la Conseillère d'État Carole-Anne Kast, revendiquant la création d'une task force genevoise, composée de tous les acteurs actifs dans la lutte contre ce fléau. Le but de cet outil sera de protéger les victimes de traite et éviter toutes représailles et expulsions à leur rencontre et punir sévèrement les exploiters. ♦

Martin Malinowski

GROS-ŒUVRE

Attaque patronale contre la retraite anticipée

En faisant campagne pour l'initiative des jeunes PLR, la SSE attaque frontalement la retraite anticipée des maçons. Ceux-ci réagissent.

Campagne • Après avoir refusé toute indexation des salaires en 2024, le patronat franchit un nouveau palier dans l'échelle de l'indécence et du cynisme. En menant activement campagne en faveur de l'« initiative sur les rentes » des jeunes libéraux-radicaux, la Société suisse des entrepreneurs s'attaque frontalement au système de retraite anticipée à 60 ans pour

lequel les maçons se sont tant battus en 2003, et qui a permis à 28 000 d'entre eux de prendre une retraite bien méritée après des années de dur labeur.

Les maçons n'entendent pas voir cet acquis historique démantelé et encore moins devoir travailler jusqu'au tombeau. Ainsi, le 26 janvier dernier, avec le soutien des syndicats SIT, Syna et Unia, une cen-

taine d'entre eux se sont réunis en assemblée générale sur un des plus grands chantiers du canton, celui du PAV, avec deux objectifs principaux : d'une part, dénoncer la campagne mensongère et ignoble de la SSE visant à l'augmentation de l'âge de la retraite, et d'autre part encourager leurs camarades et collègues à multiplier les assemblées générales et actions sur les lieux de travail pour

convaincre définitivement l'opinion publique que cette initiative, fruit de nantis pour les nantis, doit être jetée dans les poubelles de l'Histoire ou, mieux encore, coulée dans le béton.

Lors de la conférence de presse qui a suivi, Franciso, maçon depuis 35 ans à Genève, a parfaitement résumé la situation : « Nous sommes des milliers de travailleurs et travailleuses migrant-e-s dans ce pays. Nous n'avons peut-être pas le droit de vote mais notre voix compte et doit être entendue. Nous construisons la Suisse, depuis des décennies, en exerçant les métiers les plus pénibles, exposés au froid, sous la pluie, sous la neige et désormais sous des températures extrêmes en été. Nous sommes sûrs que le peuple suisse saura entendre notre voix le 3 mars prochain, et qu'il ne nous obligera pas à travailler jusqu'au tombeau ». ♦

Thierry Horner



DROITS POLITIQUES

Renforcer l'intégration et la démocratie

Entretien avec Rosita Fibbi, co-auteure d'une étude sur la participation politique des communautés espagnole et portugaise à Genève et Neuchâtel.

Étude • Alors que nous voterons en juin prochain sur l'extension des droits politiques des étrangers-ères au niveau cantonal, SITinfo revient avec Rosita Fibbi, sociologue des migrations à l'Université de Neuchâtel, sur l'étude «*Que des locataires!*», publiée en novembre 2023* et dont elle est co-auteure. Rosita est par ailleurs co-présidente du Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI), à Genève.

Rosita, quels sont les résultats de cette étude?

Il faut d'abord comprendre un point fondamental. Les statistiques indiquent que les étrangers votent moins que les Suisses. Les études montrent que cet écart est dû avant tout aux différences entre ces deux groupes en termes d'âge, de niveau de formation et de revenu. Ce sont exactement ces mêmes facteurs qui expliquent en grande partie que la participation au vote des Suisses est plus élevée par exemple à Vandœuvres qu'à Vernier.

Cela étant, notre nouvelle étude voulait comprendre les raisons de la participation particulièrement faible des résident-e-s espagnol-e-s et

portugais-e-s, en nous mettant à l'écoute de ces populations. Il ressort qu'ils-elles ont un plus faible sentiment d'attachement à la Suisse que les autres ressortissant-e-s européen-ne-s; les portugais-e-s notamment, se sentent excessivement discriminé-e-s et rejeté-e-s. À la discrimination due au statut d'étranger-ère, s'associe le mépris de classe que subit cette population souvent ramenée à des positions professionnelles et sociales peu valorisées.

Et en termes de participation politique?

Au niveau politique, les résident-e-s espagnol-e-s et portugais-e-s votent peu notamment parce qu'ils-elles ne se sentent pas pris-e-s en considération par les partis politiques et pensent que voter au niveau communal ne permet pas de changer leurs conditions de vie. D'après l'étude, ils-elles sont en revanche collectivement présent-e-s dans des syndicats, car ceux-ci défendent leurs intérêts économiques de travailleurs et de travailleuses. L'absence de dialogue entre le monde politique, y compris de gauche, et ces résident-e-s étrangers-ères est donc un vrai problème qui se manifeste, entre autres, dans les taux de participation.

Faut-il déduire de leur faible participation qu'ils-elles ne sont pas demandeurs-euses du droit de vote cantonal?

Leur faible implication résulte davantage du rejet dont ils l'ont l'objet en Suisse, et du fait que les enjeux communaux affectent peu leur vie quotidienne. Leur donner le droit vote et d'éligibilité au niveau cantonal ouvrirait un champ qui leur parle plus, notamment pour la défense de leurs intérêts de travailleurs-euses, de locataires, de parents... Et ce serait un message d'ouverture et de reconnaissance de la part de la société genevoise, un fort facteur d'intégration.

Il faudrait aussi améliorer la communication auprès des personnes qui acquièrent le droit de vote au bout de 8 ans de séjour en Suisse, car il arrive qu'elles ne soient même pas au courant de ce droit.

Que répondre à nos opposant-e-s qui utilisent la faible participation comme argument pour ne pas étendre le droit de vote?

La Suisse est le seul pays européen où encore aujourd'hui les femmes votent moins que les hommes, même si cet écart a tendance à diminuer avec le temps. Faudrait-il alors leur retirer le droit de vote sous prétexte qu'elles n'en font pas assez usage? Certainement pas. Une chose est sûre, l'extension de ce droit au plan cantonal ne peut que renforcer l'implication des résident-e-s étrangers-ères et donc la démocratie. Car chaque voix supplémentaire exprimée dans un scrutin le rend plus démocratique. ♦

Propos recueillis par **Davide De Filippo**

* <https://www.unine.ch/sfm/fr/home/publications/etudes-du-sfm.html>



Assemblée générale intersyndicale de la construction

9 février à 18h30

**À l'Université
Ouvrière de Genève (UOG)
Place des Grottes 3,
derrière la gare**

Points de discussions :
– **Salaires 2024**
– **Âge de la retraite**



BIENVENUE À LA CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Afin de répondre aux questions sur l'assurance-chômage, et vous permettre d'éviter les nombreux pièges qui jalonnent cette étape difficile de votre parcours professionnel, nous invitons les chômeuses et chômeurs nouvellement inscrit-e-s auprès de la caisse du SIT à une

**SÉANCES D'INFORMATION
LUNDI 12 FÉVRIER, LUNDI 11 MARS,
DE 14H30 À 16H30
GRANDE SALLE DU SIT**

Vous y obtiendrez également des informations sur le fonctionnement de notre syndicat, sur nos actions pour améliorer la condition des personnes au chômage et sur les possibilités que vous avez de participer à la vie et à la formation des positions du syndicat dans votre secteur d'activité ou sur des dossiers thématiques variés.



SERVICE DES IMPÔTS 2024

DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

Du 1^{er} février au 27 juin 2024, vous pouvez faire remplir votre déclaration d'impôts par le SIT. Ce service à tarifs préférentiels est réservé aux membres du SIT et à leur famille à charge, **sur rendez-vous** à prendre auprès de la réception aux horaires d'ouverture usuels du SIT.

Pour d'éventuelle questions, une permanence téléphonique a lieu le mercredi matin 9h-12h au 022 818 03 20.

REMISE DES DOCUMENTS :

- par e-mail (scannés au format pdf) à impots@sit-syndicat.ch –
 - par courrier à SIT - Service des impôts - CP 3135 - 1211 Genève 3 –
 - déposés à la réception du SIT (du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h) –
 - sur rendez-vous pour les demandes particulières
- ATTENTION : Les documents envoyés ou déposés au SIT doivent impérativement être des copies, aucun original ne sera renvoyé.**

IMPÔTS À LA SOURCE

Une permanence pour la vérification des impôts à la source a lieu au SIT tous les mercredis de 14h à 17h, du 7 février au 27 mars 2024.

LE COURRIER
L'essentiel, autrement.

**l'info
à vos
côtés**

**COMPRENDRE
LE MONDE,
AGIR ENSEMBLE**



**–30% sur nos abos
aux membres de nos
réseaux partenaires**
lecourrier.ch/offres



Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE, LE COMITÉ SIT A :

- voté l'ouverture du fonds de grève pour la grève des aides à domiciles de l'IMAD
- adopté la suite des mots d'ordre pour les votations du 3 mars 2024 : NON à l'initiative 178 « Pour la réduction de l'impôt sur les véhicules » ; OUI au contre-projet 12888 « Pour une imposition écoresponsable et équitable des véhicules motorisés » ; question subsidiaire: contre-projet
- ratifié le soutien au référendum contre les projets autoroutiers
- voté le soutien au référendum contre les projets de loi 12574 et 12575 (référendum contre les « lois corsets »)
- validé un projet de symposium sur la protection de la santé au travail face au stress thermique
- pris position contre l'accord sur la protection contre le licenciement trouvé à l'issue de la médiation entre les syndicats, le gouvernement et les patrons au niveau national
- voté la nomination de Ximena Osorio Garate au poste de secrétaire administrative du groupe migration, Célia Barrez au poste de secrétaire syndicale et gestionnaire de dossiers à la caisse de chômage et de Massimiliano Masini au poste de secrétaire syndical du secteur public.

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER, LE COMITÉ SIT A :

- fait un point de situation sur la campagne de votations du 3 mars 2024
- pris position sur l'accord concernant la rénovation des bâtiments, soumis suite aux négociations entre le Conseil d'État, les milieux immobiliers, l'Asloca et la CGAS
- fait un bilan de fonctionnement après cette première année de nouvelle mandature

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE, L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DE LA CGAS A :

- validé un projet de symposium sur la protection de la santé au travail face au stress thermique
- voté son soutien à l'élaboration et au lancement d'une initiative fédérale sur la protection contre le licenciement

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER, LE COMITÉ CGAS A :

- fait un point de situation sur la campagne de votations du 3 mars 2024
- pris position sur l'accord concernant la rénovation des bâtiments, soumis suite aux négociations entre le Conseil d'État, les milieux immobiliers, l'Asloca et la CGAS
- procédé à l'élection du représentant de la CGAS au sein du Conseil de la statistique cantonale
- voté le soutien au référendum contre les projets de loi 12574 et 12575 (référendum contre les « lois corsets »)
- fait le point sur la grève menée dans l'entreprise DNATA à l'aéroport.

5 ans après la régularisation : le permis C ?

Le SIT vous accompagne dans vos démarches ! Les étapes pour déposer votre demande :

1. Remplir toutes les conditions afin d'obtenir le Permis C anticipé

- Permis B depuis 5 ans (date de délivrance du 1^{er} permis)
- Indépendance financière
- Absence de casier judiciaire
- Niveau de français : oral B1, écrit A1
- ...

2. Réunir les documents nécessaires au dépôt de votre demande

- Formulaire Y
- Contrat-s de travail, fiches de salaire et curriculum vitæ
- Attestations : français (FIDE), poursuites et Hospice général
- Casier judiciaire
- ...

3. Venir à la permanence du SIT pour faire vérifier et déposer votre demande

Les lundis suivants, de 17h à 19h :

- | | |
|-------------------|---------------------|
| - 19 février 2024 | - 19 août 2024 |
| - 18 mars 2024 | - 16 septembre 2024 |
| - 15 avril 2024 | - 21 octobre 2024 |
| - 27 mai 2024 | - 18 novembre 2024 |
| - 17 juin 2024 | - 16 décembre 2024 |
| - 15 juillet 2024 | |



Checklist des conditions et documents nécessaires

MBK



Saison 2023-2024

Metro
Boulot
Kino

PRESENTE

« UN THRILLER ÉCOLOGIQUE HALETANT »



ROUGE

FARID BENTOUMI

Rouge

France | 2021 | 1h29minutes

Un film de Farid Bentoumi

Nour vient d'être embauchée comme infirmière dans l'usine chimique où travaille son père, délégué syndical et pivot de l'entreprise depuis toujours. Alors que l'usine est en plein contrôle sanitaire, une jeune journaliste mène l'enquête sur la gestion des déchets. Les deux jeunes femmes vont peu à peu découvrir que cette usine, pilier de l'économie locale, cache bien des secrets. Entre mensonges sur les rejets polluants, dossiers médicaux trafiqués ou accidents dissimulés, Nour va devoir choisir entre se taire ou trahir son père et faire éclater la vérité.

Projections et discussions sur le thème du travail

DISCUSSION: avec Jamshid Pouranpir, secrétaire syndical au Syndicat des services publics.

Mardi 27 février 2024 à 19h

PROJECTION

FONCTION
CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@ik.me

De retour aux affaires

Deux militantes du SIT, anciennement serveuses dans un restaurant du centre-ville, ont subi durant plusieurs mois les remarques et comportements à caractère sexiste, raciste et LGBTIphobe de leur employeur. Une situation qu'elles ont dénoncée avec force et courage dans la rue.

Quelques jours plus tard, c'est au tour des maçons de réagir à une autre provocation patronale : celle de la SSE, qui n'a pas hésité à faire campagne en faveur de l'initiative des jeunes PLR proposant de relever encore l'âge de la retraite, remettant de facto en cause la retraite anticipée à 60 ans acquise de haute lutte (lire en page 12).

La trêve des confiseurs est bel et bien terminée. 

Davide De Filippo



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE 

SIT INFO
CP 3135
1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM
Edition : syndicat SIT
Rédaction : Davide De Filippo
Mise en page : Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière
Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Équipe Chômage, Ignace Cuttat, Clément Dubois, Davide De Filippo, Sarah Destanne, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Anne Fritz, Sandra Froidevaux, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Nicole Moser, présidence du SIT, Julien Repond, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression
Ediprim SA, Bienne
Tirage : 11500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.